

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

76200 Dieppe

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



**RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION
MARINE, TSUNAMI)**

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



**RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES**

 sur ma commune :

IMPORTANT



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE



RECU DU TRAIT DE COTE

 sur ma commune :

EXISTANT

3 Risques technologiques identifiés :



**INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)**

 sur ma commune :

CONCERNÉ



NUCLÉAIRE

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

E1 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Dieppe

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRI-Arques - Revision

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI-Arques - Revision a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 11/10/2011

Date d'approbation : 28/06/2022

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par remontées de nappes naturelles](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

- Risques côtiers (submersion marine, tsunami)

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Dieppe



PPRN : PPRi- Bassin versant Scie

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi- Bassin versant Scie a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 24/01/2012

Date d'approbation : 29/05/2020

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par remontées de nappes naturelles](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

- Risques côtiers (submersion marine, tsunami)

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : DIEPPE

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 76DREAL20140002



PAPI : PAPI - Arques Scie

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2025_0005.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par remontées de nappes naturelles](#)

[Par submersion marine](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM76

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

15 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2320253A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/06/2023	28/07/2023
INTE1422767A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/07/2014	04/10/2014
INTE1306481A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/09/2012	14/03/2013
IOCE1017686A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/05/2010	17/09/2010

Risque d'inondation sur Dieppe

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0500741A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/06/2005	24/11/2005
INTE0000309A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/05/2000	21/06/2000
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500587A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	31/10/1995
INTE9400582A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/07/1994	17/12/1994
INTE9400065A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/09/1993	18/02/1994
INTE9000113A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/02/1990	23/03/1990
INTE9000113A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/02/1990	23/03/1990
INTE9000072A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/09/1989	28/02/1990
INTE8800136A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/01/1988	21/04/1988
NOR19850111	Mouvement de Terrain	22/11/1984	26/01/1985

Risque de remontées de nappe sur Dieppe

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



PAPI : PAPI - Arques Scie

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2025_0005.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par remontées de nappes naturelles](#)

[Par submersion marine](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risques côtiers sur Dieppe

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRi-Arques - Revision

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Risques côtiers (submersion marine, tsunami) nommé PPRi-Arques - Revision a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 11/10/2011

Date d'approbation : 28/06/2022

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

- Inondation

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risques côtiers sur Dieppe



PPRN : PPRi- Bassin versant Scie

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Risques côtiers (submersion marine, tsunami) nommé PPRi- Bassin versant Scie a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 24/01/2012

Date d'approbation : 29/05/2020

Le PPR couvre les aléas suivant :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Ce PPR couvre également les aléas suivants :

- Inondation

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : DIEPPE

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 76DREAL20140002



PAPI : PAPI - Arques Scie

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2025_0005.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

[Par remontées de nappes naturelles](#)

[Par submersion marine](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM76

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

5 évènements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE0821938A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	10/03/2008	16/09/2008
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9700395A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	28/10/1996	11/10/1997
INTE9000113A	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/02/1990	23/03/1990
INTE9000113A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/02/1990	23/03/1990

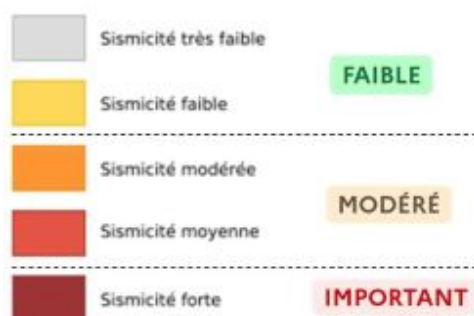
Risques côtiers sur Dieppe

Risque de séisme sur Dieppe

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Dieppe

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM76**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

[Recul du trait de côte et de falaises](#)

[Affaissements et effondrements d'origine anthropique \(anciennes carrières souterraines, hors mines\)](#)

3 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500219A	Effondrement et/ou Affaissement	18/02/1995	07/05/1995
NOR19850111	Mouvement de Terrain	22/11/1984	26/01/1985

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Dieppe

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

Risque radon sur Dieppe

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Recul du trait de côte sur Dieppe

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Votre commune est particulièrement vulnérable au recul du trait de côte et à l'érosion littorale selon la liste publiée dans le décret n° 2022-750 du 29 avril 2022. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Dieppe

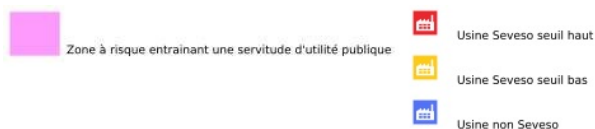
 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

3 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
MANCHE INDUSTRIE MARINE	Non Seveso
SOFRILOG	Non Seveso
SEIM LAQUAGE	Non Seveso

Risque d'accident nucléaire à proximité sur Dieppe

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.

-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque iode
-  Gestion des déchets radioactifs
-  Gestion des déchets radioactifs avec risque iode
-  Cycle du combustible
-  Cycle du combustible avec risque iode
-  Activités de recherche
-  Activités de recherche avec risque iode
-  Installation en démantèlement
-  Installation en démantèlement avec risque iode
-  Autres activités industrielles

Informations détaillées :



Campagne iode 2024 et 2025 :

Cette mise à disposition concerne l'ensemble des personnes résidant ou travaillant dans la zone du PPI de l'installation nucléaire, sauf pour les centrales nucléaires EDF où la mise à disposition est limitée à 10km autour de celles-ci. Lien vers le site [santé.fr](https://www.santé.fr).



DDRM : **DDRM76**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Nucléaire](#)

Le tableau ci-dessous répertorie les installations nucléaires de base à proximité

1 installation(s) nucléaire(s) à proximité

Risque d'accident nucléaire à proximité sur Dieppe

Nom de l'installation	Commune	Exploitant	Risque Iode
Centrale nucléaire de Penly	PETIT-CAUX	EDF	Oui

Risque de pollution des sols sur Dieppe

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.



SUP :

Votre commune contient un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

23 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
11100194	Chute de blocs / Eboulement	Promontoir de Notre-Dame-de-Bon-Secours
11100195	Effondrement / Affaissement	Promontoir de Notre-Dame-de-Bon-Secours
11100212	Chute de blocs / Eboulement	Quartier du Pollet
11100232	Effondrement / Affaissement	
11100919	Chute de blocs / Eboulement	
11100920	Glissement	
11100921	Chute de blocs / Eboulement	Puys Sud
11100922	Chute de blocs / Eboulement	Falaise de Bonsecours
11100924	Chute de blocs / Eboulement	
11100926	Effondrement / Affaissement	Neuville-les-Dieppe
11101299	Chute de blocs / Eboulement	Puys Sud
11101302	Chute de blocs / Eboulement	Puys Nord
11101314	Chute de blocs / Eboulement	Pourville à Dieppe Sud
11101320	Chute de blocs / Eboulement	Pourville Nord
11101323	Chute de blocs / Eboulement	Pourville Nord
11101969	Chute de blocs / Eboulement	
11101971	Glissement	
11101972	Chute de blocs / Eboulement	Le Bas Fort-Blanc
11102339	Effondrement / Affaissement	
11102340	Chute de blocs / Eboulement	
11103507	Chute de blocs / Eboulement	Quartier du Pollet
11103508	Chute de blocs / Eboulement	
67600019	Chute de blocs / Eboulement	48, 50, et 52 route de Pourville

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

281 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
HNOAW0048950	indéterminé	Effondrement 5 rue du 8 mai 1945
HNOIE0009630	ouvrage militaire	76217-075
HNOIE0009631	ouvrage militaire	76217-089
HNOIE0009632	ouvrage militaire	76217-081
HNOIE0009633	ouvrage militaire	76217-006
HNOIE0009634	ouvrage civil	76217-039
HNOIE0009635	indéterminé	76217-112
HNOIE0009636	ouvrage militaire	76217-016
HNOIE0009637	ouvrage militaire	76217-007
HNOIE0009638	ouvrage militaire	76217-041
HNOIE0009639	ouvrage civil	76217-039
HNOIE0009640	ouvrage militaire	76217-014
HNOIE0009641	ouvrage militaire	76217-036
HNOIE0009642	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009643	ouvrage militaire	76217-017
HNOIE0009644	ouvrage militaire	76217-011
HNOIE0009645	ouvrage militaire	76217-027
HNOIE0009646	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009647	ouvrage militaire	76217-086
HNOIE0009648	indéterminé	76217-061
HNOIE0009649	indéterminé	76217-048
HNOIE0009650	indéterminé	76217-039
HNOIE0009651	indéterminé	76217-039
HNOIE0009652	indéterminé	76217-039
HNOIE0009653	indéterminé	76217-039
HNOIE0009654	ouvrage civil	76217-039
HNOIE0009655	ouvrage civil	76217-028
HNOIE0009656	ouvrage civil	76217-026
HNOIE0009657	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009658	ouvrage civil	76217-084
HNOIE0009659	ouvrage civil	76217-037
HNOIE0009660	indéterminé	76217-107
HNOIE0009661	indéterminé	76217-106
HNOIE0009662	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009663	indéterminé	76217-043
HNOIE0009664	indéterminé	76217-072
HNOIE0009666	indéterminé	76217-077
HNOIE0009667	indéterminé	76217-078
HNOIE0009668	indéterminé	76217-074

Identifiant	Type	Nom
HNOIE0009669	indéterminé	76217-083
HNOIE0009670	indéterminé	76217-071
HNOIE0009671	ouvrage civil	76217-039
HNOIE0009672	ouvrage militaire	76217-054
HNOIE0009673	indéterminé	76217-039
HNOIE0009674	indéterminé	76217-039
HNOIE0009675	ouvrage militaire	76217-114
HNOIE0009676	ouvrage militaire	76217-088
HNOIE0009677	indéterminé	76217-064
HNOIE0009678	indéterminé	76217-053
HNOIE0009679	indéterminé	76217-023
HNOIE0009680	indéterminé	76217-042
HNOIE0009681	indéterminé	76217-024
HNOIE0009682	ouvrage civil	76217-039
HNOIE0009683	indéterminé	76217-071
HNOIE0009684	indéterminé	76217-070
HNOIE0009685	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009686	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009687	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009688	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009689	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009690	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009691	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009692	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009693	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009694	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009695	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009696	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009697	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009698	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009699	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009700	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009701	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009702	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009703	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009704	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009705	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009706	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009707	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009708	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009709	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009712	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009713	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009714	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009715	ouvrage militaire	76217-997

Identifiant	Type	Nom
HNOIE0009716	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009717	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009718	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009719	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009720	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009721	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009722	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009723	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009724	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009725	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009726	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009727	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009728	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009729	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009730	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009731	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009732	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009733	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009734	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009735	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009736	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009737	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009738	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009739	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009740	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009741	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009742	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009743	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009744	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009745	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009746	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009747	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009748	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009749	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009750	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009751	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009752	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009753	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009754	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009755	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009758	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009759	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009760	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009761	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009762	ouvrage militaire	76217-997

Identifiant	Type	Nom
HNOIE0009763	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009764	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009765	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009766	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009767	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009768	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009769	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009770	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009771	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009772	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009773	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009774	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009775	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009776	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009777	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009778	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009779	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009780	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009781	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009782	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009783	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009784	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009785	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009786	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009787	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009788	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009790	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009791	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009792	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009793	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009794	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009795	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009796	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009797	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009798	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009799	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009800	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009801	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009802	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009803	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009804	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009805	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009806	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009807	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009808	ouvrage militaire	76217-997

Identifiant	Type	Nom
HNOIE0009809	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009810	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009811	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009812	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009813	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009814	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009815	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009816	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009817	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009818	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009819	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009820	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009821	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009822	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009823	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009824	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009825	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009826	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009827	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009828	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009829	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009830	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009831	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009832	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009833	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009834	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009835	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009836	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009837	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009838	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009839	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009840	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009841	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009842	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009843	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009844	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009845	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009846	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009847	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009848	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009849	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009850	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009851	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009852	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009853	ouvrage militaire	76217-997

Identifiant	Type	Nom
HNOIE0009854	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009855	ouvrage militaire	76217-092
HNOIE0009856	ouvrage militaire	76217-073
HNOIE0009857	ouvrage civil	76217-111
HNOIE0009858	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009859	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009860	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009861	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009862	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009863	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009864	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009865	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009866	ouvrage civil	76217-087
HNOIE0009867	ouvrage civil	76217-082
HNOIE0009868	ouvrage militaire	76217-076
HNOIE0009869	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009870	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009871	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009872	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009873	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009874	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009875	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009876	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0009877	ouvrage militaire	76217-997
HNOIE0018572	ouvrage militaire	76217-033
HNOIE0018573	carrière	76217-001
HNOIE0018574	carrière	76217-002
HNOIE0018575	ouvrage militaire	76217-080
HNOIE0018576	indéterminé	76217-096
HNOIE0018577	indéterminé	76217-097
HNOIE0018578	ouvrage militaire	76217-021
HNOIE0018579	ouvrage militaire	76217-099
HNOIE0018580	ouvrage militaire	76217-109
HNOIE0018581	ouvrage militaire	76217-012
HNOIE0018582	carrière	76217-094
HNOIE0018583	carrière	76217-001
HNOIE0018584	indéterminé	76217-100
HNOIE0018585	carrière	76217-018
HNOIE0018586	indéterminé	76217-056
HNOIE0018587	ouvrage militaire	76217-031
HNOIE0018588	carrière	76217-008
HNOIE0018589	carrière	76217-018
HNOIE0018590	ouvrage militaire	76217-110
HNOIE0018591	ouvrage militaire	76217-010
HNOIE0018592	ouvrage militaire	76217-020

Identifiant	Type	Nom
HNOIE0018594	ouvrage militaire	76217-020
HNOIE0018596	ouvrage militaire	76217-090
HNOIE0018597	ouvrage militaire	76217-113
HNOIE0018598	ouvrage militaire	76217-020
HNOIE0018599	ouvrage militaire	76217-079
HNOIE0018600	carrière	76217-093
HNOIE0018601	indéterminé	76217-098
HNOIE0018603	ouvrage militaire	76217-022
HNOIE0020970	ouvrage militaire	76217-009
HNOIE0020971	ouvrage militaire	76217-101
HNOIE0020972	ouvrage militaire	76217-067
HNOIE0020973	ouvrage militaire	76217-099
HNOIE0020974	ouvrage militaire	76217-101
HNOIE0020975	ouvrage militaire	76217-068
HNOIE0020976	indéterminé	76217-049
HNOIE0020978	naturelle	76217-998
HNOIE0020979	naturelle	76217-999

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

9 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000946501	SEIM - Zone de stockage des déchets	En cours
SSP000559601	ANCIEN SITE DE LA SOCIETE DES GLACIERES POUR L'ALIMENTATION	Clôturée
SSP000559701	HOLFIMER (ex HUILIERIES NORMANDES)	Clôturée
SSP000559401	Ancienne USINE A GAZ DE DIEPPE	Clôturée
SSP000588701	Lycée professionnel Emulation Dieppoise	Clôturée
SSP001167801	LAFFILLE	Clôturée
SSP000493101	Ecole Pierre Curie	Clôturée
SSP50599901	Abraham Pièces auto	Clôturée
SSP50600301	RENAULT (REDELE)	Clôturée

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

133 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP506003	RENAULT (REDELE)	En arrêt	Location de terrains et d'autres biens immobiliers
SSP3865116	ANCIENNE HUILERIES NORMANDES	En arrêt	
SSP3865115		Indéterminé	
SSP3865084	grotte de Dieppe	En arrêt	
SSP3864909		Indéterminé	
SSP3864908		Indéterminé	
SSP3864907		Indéterminé	
SSP3864906		Indéterminé	
SSP3864905		Indéterminé	
SSP3864837		Indéterminé	
SSP3864599		Indéterminé	
SSP3864507	garage	Indéterminé	
SSP3863293		Indéterminé	
SSP3863292		Indéterminé	
SSP3863291	une partie du site = 3450 (ex ETS	En arrêt	
SSP3863290		En arrêt	
SSP3863289		En arrêt	
SSP3863288	Espace TOCOBA (Lanctuit)	Indéterminé	
SSP3863287		Indéterminé	
SSP3863286		En arrêt	
SSP3863285		Indéterminé	
SSP3863284		Indéterminé	
SSP3863283	ancien garage, carrosserie, peinture, DLI	En arrêt	
SSP3863282	supermarché Champion	Indéterminé	
SSP3863281		Indéterminé	
SSP3863280		Indéterminé	
SSP3863279		En arrêt	
SSP3863278	Station service	En arrêt	
SSP3863277	Station ESSO	En arrêt	
SSP3863276		Indéterminé	
SSP3863275	garage, CFR TOTAL	Indéterminé	
SSP3863274		Indéterminé	
SSP3863273		En arrêt	
SSP3863272		En arrêt	
SSP3863271		En arrêt	
SSP3863270		Indéterminé	
SSP3863269		Indéterminé	
SSP3863266		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3863265		En arrêt	
SSP3863264		En arrêt	
SSP3863263		En arrêt	
SSP3863262		En arrêt	
SSP3863261		En arrêt	
SSP3863260		En arrêt	
SSP3863259		Indéterminé	
SSP3863258		Indéterminé	
SSP3863257		Indéterminé	
SSP3863255		En arrêt	
SSP3863254		En arrêt	
SSP3863253		En arrêt	
SSP3863252		En arrêt	
SSP3863251	Hôtel "La Présidence"	Indéterminé	
SSP3863250		En arrêt	
SSP3863249		En arrêt	
SSP3863248		Indéterminé	
SSP3863247		En arrêt	
SSP3863246		En arrêt	Commerce de détail et réparation de motocycles,
SSP3863245		En arrêt	
SSP3863244		Indéterminé	
SSP3863243		Indéterminé	
SSP3863242		En arrêt	
SSP3863241		Indéterminé	
SSP3863240		Indéterminé	
SSP3863239		Indéterminé	
SSP3863238		Indéterminé	
SSP3863237		Indéterminé	
SSP3863236		Indéterminé	
SSP3863235	Groupe scolaire de Broglie	Indéterminé	
SSP3863234		En arrêt	
SSP3863233	Gare	Indéterminé	
SSP3863232		En arrêt	
SSP3863231		En arrêt	
SSP3863230		En arrêt	
SSP3863229		Indéterminé	
SSP3863228		Indéterminé	
SSP3863227		Indéterminé	
SSP3863226		Indéterminé	
SSP3863225		Indéterminé	
SSP3863224	station service (HYPERMARCHE	Indéterminé	
SSP3863223	Station Mobil	En arrêt	
SSP3863222	Station Fina	Indéterminé	
SSP3863221	(= Le relais de sygogne 3350)	En arrêt	
SSP3863220	Relais de Sygogne (= 3351)	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3863219		Indéterminé	
SSP3863218	Station Shell	En arrêt	
SSP3863217		En arrêt	
SSP3863216		En arrêt	
SSP3863215		En arrêt	
SSP3863214		En arrêt	
SSP3863213	garage	En arrêt	
SSP3863212	concessionnaire PEUGEOT	Indéterminé	
SSP3863210		Indéterminé	
SSP3863209	Parc Mitterrand	Indéterminé	
SSP3863208	garage	En arrêt	
SSP3863207		En arrêt	
SSP3863206	station service	Indéterminé	
SSP3863205		En arrêt	
SSP3863204		En arrêt	
SSP3863203	Station BP	En arrêt	
SSP3863201		En arrêt	
SSP3863200	Relais D'Arques	En arrêt	
SSP3863199	Station ELF	Indéterminé	
SSP3863198	extension du site Alpine (3321)	Indéterminé	
SSP3863197	FORD	En arrêt	
SSP3863196		En arrêt	
SSP3863195		En arrêt	
SSP3863194		Indéterminé	
SSP3863193		En arrêt	
SSP3863192		En arrêt	
SSP3863191		En arrêt	
SSP3863190		En arrêt	
SSP3863189	SADE	En arrêt	
SSP3863188		Indéterminé	
SSP3863187		En arrêt	
SSP3863186		En arrêt	
SSP3863185		En arrêt	
SSP3863184		Indéterminé	
SSP3863183	repris par GAD (site 3307)	En arrêt	
SSP3863182		En arrêt	
SSP3863181		En arrêt	
SSP3863180		En arrêt	
SSP3863179		En arrêt	
SSP3863178		En arrêt	
SSP3863177		Indéterminé	
SSP3863176		En arrêt	
SSP3863175		Indéterminé	
SSP3863174		En arrêt	
SSP3863173		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3863172		En arrêt	
SSP3863171	blanchisserie	En arrêt	
SSP3863170		En arrêt	
SSP3863169		Indéterminé	
SSP516891	COQ MAREE	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels

En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr